REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

vaulx en velin

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **05 novembre 2015**

Compte rendu affiché le **12 novembre 2015**

Date de convocation du Conseil municipal le **30 octobre 2015**

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Monsieur Yvan MARGUE**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	38

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Morad AGGOUN, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Yvan MARGUE, Josette PRALY, Jean-Michel DIDION, Jacques ARCHER, Yvette JANIN, Eliane BADIOU, Nassima KAOUAH, Stéphane BERTIN, Antoinette ATTO, Marie-Emmanuelle SYRE, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Saïd YAHIAOUI, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Philippe MOINE, Sacha FORCA.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Christine BERTIN à Matthieu FISCHER, Régis DUVERT à Stéphane GOMEZ, Dorra HANNACHI à Saïd YAHIAOUI, Nawelle CHHIB à Nordine GASMI.

Membres absents excusés : **Bernard GENIN, Christiane PERRET-FEIBEL, Charazede GAHROURI, Patrick MANDOLINO, Sandra OLIVER**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER**

Objet :

15.11.0394
Fin de la première phase des travaux d'aménagement du parc de la Rize : Avenant au marché de travaux

PRÉFECTURE du RHONE
Reçu le 10 NOV. 2015
DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES ET DES AFFAIRES DÉCENTRALISÉES 4

RAPPORT DE MADAME LECERF

Mesdames, Messieurs,

Contexte :

En mai 2015, une consultation concernant la fin de la première phase des travaux d'aménagement du parc de la Rize a été lancée. Le marché a été notifié le 24 juin 2015.

La durée du marché était de 2,5 mois à compter de sa notification.

Afin de permettre la poursuite des travaux, un avenant n°1 de prolongation de la durée du marché jusqu'au 31 décembre 2015 avait déjà été passé.

L'entreprise titulaire du lot 2 de l'opération d'aménagement du parc de la Rize (aménagements paysagers et mobilier), CO-GC, a été défaillante dans l'exécution de ses prestations pour la pose des passerelles et fait l'objet d'une procédure de résiliation.

Afin de terminer les travaux, une nouvelle consultation a été lancée pour le raccordement des passerelles et l'entreprise TARVEL a été retenue.

En cours d'exécution de ce marché, l'entreprise a constaté un problème de nivellement de la passerelle initialement posée par CO-GC. Une modification du nivellement de la passerelle Foucaud doit être réalisée afin de la mettre en conformité avec la réglementation liée à l'accessibilité de l'espace public à tous, notamment aux personnes à mobilité réduite.

Références du marché :

N° du marché : 15T121	Date de notification du marché : 24 juin 2015
Lot unique	Titulaire : TARVEL SAS

Motivation :

En cours de chantier, l'entreprise TARVEL a alerté le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage sur le fait que le niveau fini de la passerelle était environ 30 cm plus haut que le niveau du trottoir sur lequel elle est raccordée.

Cette différence de niveau ne permet pas de respecter la réglementation dite PMR (Personne à Mobilité Réduite), et des travaux sont nécessaires pour abaisser le niveau de la passerelle.

Cette différence de niveau n'a pas été vue par la maîtrise d'œuvre au moment de la reconsultation car le niveau de la passerelle réalisée par CO-GC correspond au niveau demandé sur les plans projet.

Il est possible que cette erreur de niveau soit due à un fond topographique ancien ou faux (des erreurs ont été constatées sur ce plan topographique, sur des arbres, des mâts d'éclairage ou du mobilier urbain) et à une mauvaise vérification de l'implantation des ouvrages par l'entreprise CO-GC au moment de la réalisation des pieux.

Les travaux nécessaires à la mise en conformité des aménagements ont été proposés par le maître d'œuvre et chiffrés par l'entreprise.

Il s'agit de couper les pieux et d'abaisser le niveau des têtes de pieux.

Pour cela, cinq opérations sont nécessaires :

- Lever la passerelle,
- Terrasser au pied des pieux existants et dégager les chevêtres métalliques,
- Couper les têtes de pieux sur 35cm,
- Souder de nouvelles têtes de pieux sur les pieux,
- Reposer la passerelle sur les chevêtres et sur les nouvelles têtes de pieux.

La solution de reprise des pieux correspond à un montant de travaux de 4 070 € HT.

	Montant initial du marché	Montant des avenants antérieurs	Pourcentage	Montant de l'avenant proposé	Pourcentage	Montant total du marché
Montant € HT	59 124,50	0,00 €	0 %	4 070,00	6,88 %	63 194,50
Montant € TTC	70 949,40	0,00 €	0 %	4 884,00	6,88 %	75 833,40

L'avenant proposé représente 6,88 % du marché initial, et le total cumulé des avenants sur ce marché génère une augmentation du montant initial de 6,88 %.

Cet avenant a été approuvé par la commission chargée d'examiner les marchés à procédure adaptée inférieurs à 90 000 € HT en date du 28 septembre 2015.

En conséquence je vous propose :

➢ D'approuver le présent rapport ;

➢ D'autoriser Madame la Maire à signer l'avenant ;

➢ De dire que les crédits sont inscrits au budget d'investissement.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité.

➢ Approuve le présent rapport ;

➢ Autorise Madame la Maire à signer l'avenant ;

➢ Dit que les crédits sont inscrits au budget d'investissement.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Mme la Députée - Maire,

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Hélène GEOFFROY